DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de MAUBEC

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

MODIFICATION N°2

4.1.a - Plan de Zonage

Rédacteur :	Tome IV - Zonage
Vérificateur :	Date : Avril 2017
Approbateur :	

G2C Territoires - 2 avenue Madeleine Bonnaud - Parc d'activités Point Rencontre - 13770 Venelles

Sources :
Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2015
G2C Territoires

ECHELLE 1:2 500

LEGENDE

Zone

Bande d'implantation des constructions

Emplacements réservés

Emplacements réservés

Zone dans laquelle 15 % des futures programmes de logements doivent être affectés à du logement social

Changement de destination

Bâti agricole d'intérêt patrimonial identifié au titre de l'article L.123-1-5 du Code de l'urbanisme

Préservation du patrimoine au titre de l'article L123-1-5 du Code de l'Urbanisme

Petit patrimoine ponctuel du paysage

Alignement d'arbres (haie, platane...)

Espaces verts à protéger

Espaces Boisés Classés au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme

Eléments reportés à titre indicatif

Zone inondable "i1" - lit mineur et moyen et lieudits les Jardins et Bouteillers
Zone inondable "i2" - lit majeur et lit majeur exceptionnel et lieudits les Jardins et Bouteillers

Tracé indicatif - canalisation de gaz
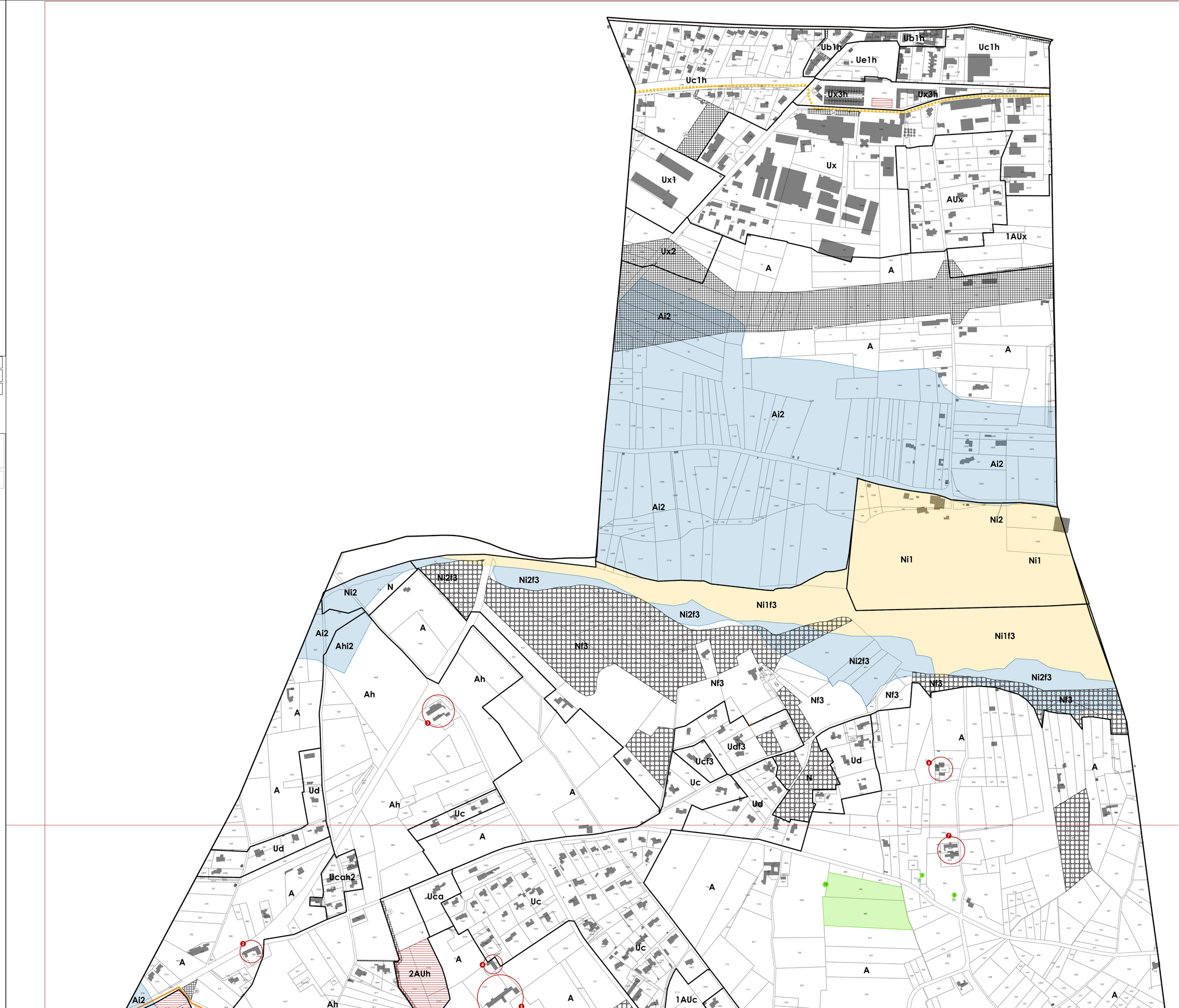
Nouvelle construction